



Conseil Electoral Provisoire

Résolution du Conseil Électoral Provisoire (CEP) résiliant le contrat de travail du Directeur Exécutif, Monsieur Uder Antoine

Vu l'Arrêté du 18 septembre 2024 nommant les membres du Conseil Électoral Provisoire (CEP) et fixant leur mandat ;

Vu l'Arrêté du 04 décembre 2024 complétant le Conseil Électoral Provisoire (CEP) et modifiant les dispositions de l'article 06 de l'Arrêté du 18 septembre 2024 nommant sept (7) des neuf (9) membres ;

Vu l'Arrêté du 09 octobre 2025 modifiant les dispositions des articles 3 et 6 de l'Arrêté du 18 Septembre 2024 nommant les Membres du Conseil Electoral Provisoire et fixant leur mandat ;

Vu l'Arrêté du 24 Mars 2026 par lequel un paragraphe 4 est ajouté à l'article 3 de l'Arrêté du 18 septembre 2024 nommant les membres du Conseil Electoral Provisoire (CEP) et fixant leur mandat, modifié par celui du 9 octobre 2025.

Considérant que le Conseil a recruté Monsieur Uder Antoine comme Directeur Exécutif, le 14 avril 2026 ;

Considérant que le Conseil a envoyé le projet de Décret électoral au Premier ministre, Monsieur Alix Didier FILS-Aimé, le 24 avril 2026, pour suite nécessaire ;

Considérant qu'au cours de la réunion d'information du mardi 02 juin 2026, le Premier ministre a fait distribuer aux membres du Conseil un exemplaire d'un document du projet devant être adopté en Conseil des ministres le jour même ;

Considérant que ce projet de Décret électoral communiqué aux membres du Conseil est nettement différent de celui que le Conseil a soumis préalablement au Premier ministre pour suite nécessaire ;

Considérant que l'initiative d'élaborer le projet de loi ou de Décret électoral est de la compétence exclusive du Conseil Electoral Provisoire selon la constitution haïtienne en vigueur ;

Considérant que le projet de Décret électoral du Gouvernement Fils-Aimé viole systématiquement le principe d'indépendance du Conseil Électoral ;

Considérant que malgré les désaccords exprimés par les membres du Conseil sur les multiples violations de la constitution par le projet de Décret électoral du Gouvernement pendant la réunion,

notamment, l'élaboration du projet de Décret électoral à la place du CEP; le Premier ministre a décidé de faire adopter son projet de Décret électoral en Conseil des Ministres, le mardi 02 juin 2026 ;

Considérant que Monsieur Uder Antoine a été informé de l'opposition du Conseil par rapport au projet de Décret électoral du Gouvernement, considéré comme inconstitutionnel ;

Considérant que Monsieur Uder Antoine qui a joui de la confiance des membres du Conseil pour occuper le poste de Directeur Exécutif a choisi d'accepter l'offre du Gouvernement comme Directeur Général du CEP au mépris de la confiance placée en lui ;

Considérant que tout Directeur Exécutif a l'obligation d'œuvrer pour l'indépendance du CEP comme les membres du Conseil pour la tenue d'élections démocratiques, équitables, honnêtes, justes et légitimes ;

Considérant que le Directeur Exécutif, Monsieur Uder Antoine, en acceptant le poste de Directeur Général sape le principe d'indépendance du CEP ;

Par ses causes et motifs et après délibération, le Conseil a pris la résolution suivante :

Résolution

Art 1.- Le Conseil décide de résilier le contrat de travail de Monsieur Uder Antoine Comme Directeur Exécutif avec effet immédiat pour manquement à ses obligations ;

Art 2.- En conséquence, Monsieur Uder Antoine est interdit de pénétrer les locaux du CEP généralement quelconque jusqu'à nouvel ordre ;

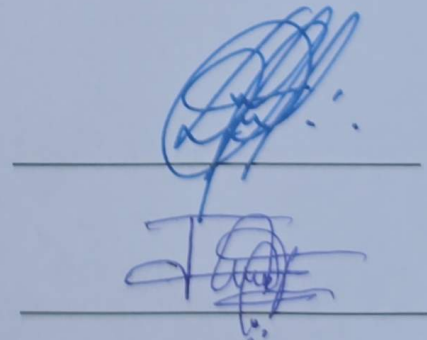
Art 3.- Dans l'attente d'installer son remplaçant, Monsieur Uder Antoine est tenu de remettre sans délai tous les matériels du CEP en sa possession.

Donné au siège du Conseil Électoral Provisoire à Pétiön-ville, le mercredi 03 juin 2026, An 223^e de l'Indépendance.

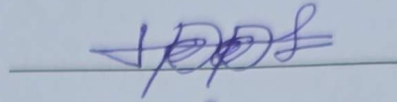
Pour le Conseil Électoral Provisoire :

1- Jacques DESROSIERS, Président


2- Jaccéus JOSEPH, Vice-Président

The image shows two handwritten signatures in blue ink, positioned over two horizontal lines. The top signature is more complex and scribbled, while the bottom signature is more legible and appears to be 'J. JOSEPH'.

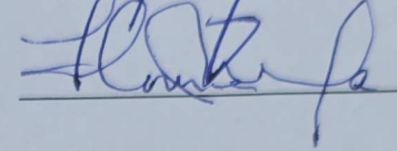
3- Peterson PIERRE-LOUIS, Secrétaire Général



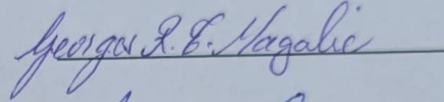
4- Nemrod SANON , Trésorier



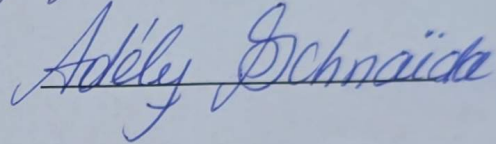
5- Marie Florence MATHIEU, Membre



6- Rose Thérèse Magalie GEORGES, Membre



7- Schnaïda ADÉLY, Membre



8- Patrick SAINT HILAIRE, Membre



9- Yves Marie EDOUARD, Membre

